

CONDITIONS GENERALES DES OFFRES DE REMBOURSEMENT POUVANT ETRE PROPOSEES PONCTUELLEMENT PAR FORIOU AU TITRE D'OFFRES ELIGIBLES

1 – Les offres de remboursement sont accessibles aux seules personnes ayant souscrit une offre éligible pendant sa période de validité telle qu'indiquée dans les offres FORIOU.

2 – Offres de bienvenue

Votre offre de bienvenue est limitée dans le temps, vous pouvez en faire la demande entre le 2ème et le 30ème jour suivant votre souscription à une formule éligible.

Pour bénéficier de cette offre de remboursement, connectez-vous sur le site www.foriou.com au plus tard dans les trente jours suivants votre souscription à l'offre et mettez en œuvre votre demande via votre compte en cliquant sur « J'en profite » en complétant le formulaire de remboursement et en fournissant les pièces justificatives demandées. A défaut de demande dans ce délai, vous ne pourrez pas bénéficier de l'offre de remboursement.

Si vous ne disposez pas d'accès Internet, vous pouvez effectuer votre demande par téléphone au numéro suivant : 04 27 43 33 60 (appel non surtaxé – du lundi au vendredi de 9h à 19h).

Pour toute demande éligible, le remboursement sera effectué sous 8 semaines.

3 – Offres à 3 mois

Votre offre à 3 mois est limitée dans le temps, vous pouvez en faire la demande en cours de contrat entre la fin du 3ème mois révolu de votre adhésion et la fin du 5ème mois révolu de votre adhésion.

Pour bénéficier du remboursement de l'offre à 3 mois, votre contrat doit être valide et en cours d'exécution.

Pour faire votre demande de remboursement, connectez-vous sur le site www.foriou.com dans le délai de mise en œuvre, à savoir entre la fin du 3ème mois révolu de votre adhésion et la fin du 5ème mois révolu de votre adhésion et mettez en œuvre votre demande via votre compte en cliquant sur « J'en profite » en complétant le formulaire de remboursement et en fournissant les pièces justificatives demandées. A défaut de demande dans ce délai, vous ne pourrez pas bénéficier de l'offre de remboursement.

Si vous ne disposez pas d'accès Internet, vous pouvez effectuer votre demande par téléphone au numéro suivant : 04 27 43 33 60 (appel non surtaxé – du lundi au vendredi de 9h à 19h).

Pour toute demande éligible, le remboursement sera effectué sous 8 semaines.

4 – Offres de fidélité

Votre offre de fidélité est limitée dans le temps, vous pouvez en faire la demande en cours de contrat entre la fin du 12ème mois révolu de votre adhésion et la fin du 14ème mois révolu de votre adhésion.

Pour bénéficier du remboursement de l'offre de fidélité votre contrat doit être valide et en cours d'exécution.

Pour faire votre demande de remboursement, connectez-vous sur le site www.foriou.com dans le délai de mise en œuvre, à savoir entre la fin du 12ème mois révolu de votre adhésion et la fin du 14ème mois révolu de votre adhésion et mettez en œuvre votre demande via votre compte en cliquant sur « J'en profite » en complétant le formulaire de remboursement et en fournissant les pièces justificatives

demandées. A défaut de demande dans ce délai, vous ne pourrez pas bénéficier de l'offre de remboursement.

Si vous ne disposez pas d'accès internet, vous pouvez effectuer votre demande par téléphone au numéro suivant : 04 27 43 33 60 (appel non surtaxé – du lundi au vendredi de 9h à 19h).

Pour toute demande éligible, le remboursement sera effectué sous 8 semaines.

5 – Réclamations

En cas de litige, le Client pourra faire une demande écrite au Service Réclamation de FORIOU – 1 Rue Camille Claudel – 26100 Romans sur Isère ou par e-mail à l'adresse solution@foriou.com.

FORIOU s'engage à traiter cette réclamation et à y répondre, sauf exception, dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande. Le Client sera également tenu informé de l'avancement de sa situation durant l'étude de son dossier.

Si toutefois le Client n'était pas satisfait à la suite de ses échanges avec le service réclamation de FORIOU, il peut également solliciter, sans préjudice des autres voies d'actions légales, l'avis du Médiateur de la consommation dont FORIOU relève au titre des litiges liés à un service fourni par FORIOU, en saisissant l'Association MEDICYS, organisme de médiation initiée par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable et dont les coordonnées sont les suivantes : « Association MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy 75009 Paris». Pour connaître les modalités de la saisine de ce médiateur : site internet : <http://www.medicys.fr/>.